



Montréal Le 8 Février 2022

Collectif des Parents du Québec 2022 Projet de loi 15

A l'attention particulière de la commission de l'Assemblée nationale et la commission parlementaire du Québec, des députés de l'opposition officielle, des commissions sectorielles

En copie :

L'honorable Premier ministre du Canada, l'honorable Premier ministre du Québec, Messieurs les députés sur les juridictions municipales, provinciales et fédérales,

Madame, Monsieur,

Suite à l'adoption de la loi 15 sur l'abolition de la primauté parentale, et en réponse à l'appel des membres de la communauté musulmane au Québec, permettez qu'on vous adresse cette lettre de protestation.

- **CONSIDÉRANT QUE**, le principe de la primauté parentale n'avait jamais été remis en question par un législateur depuis 1979,
- **CONSIDÉRANT QUE**, les parents sont les premiers responsables de donner les soins à leurs enfants (article 2.2)
- **CONSIDÉRANT QUE**, En septembre 2021, le comité des droits de l'enfant des Nations Unis a convoqué une réunion spéciale pour étudier les placements inutiles des enfants qui est devenu une tendance odieuse



- **CONSIDÉRANT QUE**, la loi sur la Primauté Parentale a été adoptée à l'unanimité,
- **CONSIDÉRANT QUE**, l'opposition au Québec est quasi-absente et que le Québec de par ce choix s'oriente vers la gouvernance d'un pays totalitaire,
- **CONSIDÉRANT QUE**, le Gouvernement Legault veut priver les enfants et les parents de leurs droits fondamentaux au nom de l'intérêt de l'enfant, sans aucune consultation publique,
- **CONSIDÉRANT QUE**, le climat au Québec est devenu très toxique et anxiogène pour les enfants et les familles à la lumière de l'adoption de cette loi,
- **CONSIDÉRANT**, l'augmentation du racisme, de la division, de la violence (12 adolescents de la communauté musulmanes sont morts par balle entre Janvier 2021 et Janvier 2022 du jamais vu), des suicides, des faillites, des pertes d'emploi, des séparations/divorces, de l'étiquetage , de la stigmatisation, du chômage au Québec et surtout chez les communautés qui a explosé avec les restrictions sanitaires de la pandémie,
- **CONSIDÉRANT**, l'échec des mécanismes de tutelles des enfants par l'état et leur placement dans des foyers, comme en témoigne le scandale des centaines d'enfants autochtones morts dans des institutions catholiques ou encore les scandales d'abus chez les familles d'accueil,
- **CONSIDÉRANT QUE**, 50% des cas de la DPJ se rapportent aux autochtones et la majorité écrasante de l'autre 50% se rapporte aux communautés culturelles et ethniques au Québec (sachant par exemple que la communauté maghrébine est la plus scolarisée au Québec),

Nous, soussignés, le Collectif des Parents du Québec 2022, demandons au gouvernement de :

- **Abolir** la loi sur la primauté Parentale,



- **Corriger** cette discrimination, racisme et stigmatisation des communautés culturelles,
- **Ouvrir** une enquête publique sur les placements des enfants des Communautés culturelles,
- **Mettre** sur pied des organes de jeunesse qui respectent l'identité et les valeurs des parents de l'enfant en partenariat avec les communautés,

Nous nous réservons le droit en cas de l'application de la loi sur la primauté parentale d'organiser des convois d'exil du Québec des familles des communautés et surtout la communauté musulmane vers d'autres provinces Canadiennes qui respectent les droits des parents et où ces familles pourront vivre sans risquer de perdre leurs enfants.

Fait à Montréal le 8 Février 2022

Mme Fatima MAAROUF

Fondatrice et Porte-parole du Collectifj

Courriel: fatima.Maarouf@icloud.com. Tél: (514) 829-6067

Fatima Maarouf

3/3

Commissaire à l'assermentation
Diane POTHIER
220 094

AFFIRMÉ SOLENNELLEMENT DEVANT MOI
MONTRÉAL CE 08 JOUR DU MOIS
DE FEVRIER 2022
Diane Pothier
COMMISSAIRE À L'ASSESSATION POUR LE QUÉBEC